

Bayonne, le 10 octobre 2025

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-dessous quelques informations qui vous guideront pour le renouvellement des licences sportives pour l'année 2026.

1. AFFILIATION

L'affiliation de votre club correspond à la partie « **Votre structure** » et « **Bureau** » de votre accès Internet. Il est impératif de compléter et valider ces deux parties afin de valider l'affiliation de votre club pour 2026 mais aussi d'accéder au renouvellement des licences.

2. CONTROLE HONORABILITE

L'honorabilité est une obligation prévue par la loi qui interdit à une personne d'exercer les activités d'éducateur bénévole, d'exploitant d'établissement ou de juges arbitre si elle a fait l'objet d'une condamnation définitive pour tout crime ou certains délits (voir guide « contrôle d'honorabilité » sur le site www.ffpb.net).

Le contrôle d'honorabilité est obligatoire pour TOUS les Dirigeants, Educateurs et Arbitres de chaque Club, Comité, Ligue et la FFPB.

Il est impératif de compléter ce contrôle afin d'accéder au renouvellement des licences.

Il est indispensable d'informer les licenciés dont les données vont être soumises au contrôle d'honorabilité, d'ailleurs vous trouverez ci-joint une attestation à leur faire remplir chaque année et à conserver par le club.

3. RENOUELEMENT des LICENCES

Le Président, Secrétaire, Trésorier et les membres du bureau pelote basque doivent **obligatoirement souscrire à une licence sportive** association.

Afin d'améliorer la transmission des licences dématérialisées à chacun de vos licenciés, Il est impératif de rajouter **l'adresse mail** et le numéro du téléphone mobile de chaque licencié à l'emplacement prévu lors du renouvellement de la licence 2026.

4. CERTIFICAT MEDICAL - ATTESTATION DE SANTE

Les Mineurs → Questionnaire de Santé + Attestation de Santé

Pour toute nouvelle licence ou renouvellement de licence → Questionnaire de Santé + Attestation de Santé spécifiques (téléchargeables sur l'accès web club). Le certificat médical pour les Mineurs n'est pas obligatoire.

L'attestation de santé est à remettre au club qui le conservera aux fins de justification dans le cas d'un éventuel accident.

Les Majeurs → Certificat Médical Annuel

Le certificat médical est à fournir chaque année au club et sera conservé par le club.

Pour les licenciés de 40 ans et plus, un examen cardiologique avec épreuve d'effort est fortement recommandé, la FFPB décline toute responsabilité en cas de non- respect de ces règles.

5. FACTURES DES LICENCES.

La facturation sera effectuée en fonction des licences que vous allez renouveler sur votre liste Internet.

Cette liste a valeur de contrat Club/FFPB. Ainsi dès que la facture sera établie, il ne sera plus possible de modifier la liste des licences renouvelées pour 2026.

Toutes les factures vous seront envoyées par mail à l'adresse du correspondant de votre club.

6. PHOTO sur la licence.

La photo est obligatoire sur chaque licence sportive, elle doit être insérée par le club sur votre accès web. **Il manque encore beaucoup de photos sur les licences. Merci de faire le nécessaire lors du renouvellement.**

7. CATEGORIES D'AGE

Depuis le 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026 :

M10 (moins de 10ans)	9ans (et moins)	2017 (et plus)
M12 (moins de 12ans)	10-11 ans	2016-2015
M14 (moins de 14ans)	12-13 ans	2014-2013
M16 (moins de 16ans)	14-15 ans	2012-2011
M19 (moins de 19ans)	16-17-18 ans	2010-2009-2008 (cadets 3 années)
M22 (moins de 22ans)	19-20-21 ans	2007-2006-2005 (juniors 3 années)
Seniors (22ans et plus)	2004 et moins	
- Vétérans A et B (45-54 ans)	1981 - 1972	
- Vétérans Seniors (55ans et plus)	1971 et plus	

8. SURCLASSEMENT - DOUBLE SURCLASSEMENT

- * Un simple surclassement peut être pratiqué par :
 - Un médecin du sport
 - Le médecin fédéral de Ligue
 - Un médecin généraliste.
- * Un double surclassement peut être pratiqué par :
 - Le médecin fédéral national
 - Le médecin fédéral de Ligue
 - Un centre de médecine du sport.

Le double surclassement est interdit pour les catégories M10, M12, M14 et M16.

Pour un double surclassement M19, la réalisation d'un électrocardiogramme est OBLIGATOIRE.

Le certificat de simple surclassement ou double surclassement sera envoyé par le président du club à la ligue ou au comité concerné. Un double du certificat sera conservé par le joueur afin de pouvoir être présenté avec la licence le jour de la compétition.

Nous pensons que ces explications vous aideront utilement et vous permettront de faire le renouvellement des licences de votre club au plus tard pour le :

MERCREDI 31 DECEMBRE 2025

Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



**Le Secrétaire Général,
René HARDOY**

P.S. :

❖ **Prix des licences 2026 *** :

- M10 - M12 - M14	: 42 €
- M16 - M19	: 47 €
- M22 - Seniors	: 62 €
- Individuelle	: 58 €
- Professionnelle	: 100 €

* excepté Nouvelle Calédonie et St Pierre et Miquelon

❖ **Prix de l'affiliation association/club :** 50 €